

# Description des comités du SEECV

## Membres, fréquence des réunions et mandat

<b>Comités paritaires ou inter-catégoriels du cégep</b>	
<b>Conseil d'administration du cégep (C.A.)</b> (mandat de 3 ans)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membres : 2 profs, le DG, le DE, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, des membres externes ex-diplômés ou du milieu socioéconomique et 2 élèves.</li><li>• Fréquence : de 2 à 4 réunions par session, les lundis soirs à la salle Dufresne de l'ENME.</li><li>• Mandat : participer aux décisions administratives du collège (adoption des budgets, des orientations générales du cégep, etc.) Consulter au besoin le BE ou l'assemblée générale (par l'entremise du BE) sur les questions annoncées ou discutées au CA, présenter les demandes, opinions, doléances de l'AG aux membres du CA afin de veiller aux intérêts des profs, rapporter l'information au BE ou en AG selon le cas lorsque jugé à propos.</li></ul>
<b>Commission des études du cégep</b> (mandat de 2 ans) (contrainte horaire prévue)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 17 membres : 3 profs du secteur préuniversitaire, 1 prof de la formation générale, 3 profs du secteur technique et 1 prof de l'ENME, 3 membres du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, le Directeur des études, l'adjoint au Directeur des études responsable des programmes d'études préuniversitaires et de la majorité des programmes techniques et le responsable des programmes d'études techniques du meuble et du bois ouvré et des programmes d'établissement.</li><li>• Fréquence : 1 rencontre par mois (4 max par session) les jeudis de 10h15 à midi.</li><li>• Mandat : participer aux discussions d'ordre pédagogique apportées par la Direction des études (exemples : consultation sur le contenu de nouveaux programmes ou de programmes révisés, consultation sur les contenus des ESP, consultation sur les enjeux pédagogiques locaux). Rapporter l'information au BE. Consulter au besoin le BE ou l'AG.</li></ul>
<b>Comité de perfectionnement</b> (mandat de 2 ans)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membres : 5 profs dont 1 de la formation générale, 1 du secteur préuniversitaire, 3 du secteur technique, ainsi qu'un membre Direction des études.</li><li>• Fréquence des réunions : environ 4 par année</li><li>• Mandat : répartir équitablement les budgets de perfectionnement alloués chaque année, selon les demandes formulées par les départements; réviser au besoin la politique de perfectionnement.</li></ul>

<p><b>Comité de santé et sécurité</b> (mandat de 2 ans) Incluant le Comité pour la protection des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel et de soutien et un membre de la direction.</li> <li>• Fréquence : une ou deux rencontres par année.</li> <li>• Mandat : prendre position sur des enjeux relatives à la santé et la sécurité au travail; rapporter l'information au BE ou en AG. Siéger au comité pour la protection des animaux, avec les 2 profs nommés par le département de GTEA et les autres membres du comité.</li> </ul>
<p><b>Comité d'éthique de la recherche avec les humains</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 5 personnes, au moins, selon la répartition suivante : 3 personnes, au moins, connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité; 1 personne, au moins, versée en éthique; 1 membre, au moins, de la collectivité n'ayant aucune affiliation avec l'établissement. Traditionnellement, 2 profs parmi ces personnes.</li> <li>• Fréquence : au besoin.</li> <li>• Mandat : évaluer la conformité éthique des projets de recherche faisant appel à des participants humains.</li> </ul>
<p><b>Comité en matière de harcèlement et de violence</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien et 1 membre de la Direction des ressources humaines</li> <li>• Fréquence : environ 1 par session (plus de rencontres lorsque la politique découlant de ce comité doit être révisée)</li> <li>• Mandat : voir à la mise en œuvre de la politique, agir comme personnes-ressources pour informer les personnes des modalités prévues par la politique et les services offerts. Avec l'aide du BE, consulter l'AG sur les questions soulevées au comité. Défendre le point de vue de l'AG auprès du comité. Faire rapport au BE ou à l'AG des orientations ou décisions du comité.</li> </ul>
<p><b>Comité d'analyse des plaintes de harcèlement</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, 1 cadre et 1 membre de la Direction des ressources humaines.</li> <li>• Fréquence des réunions : au besoin.</li> <li>• Mandat : Analyser la recevabilité des signalements.</li> </ul>
<p><b>Comité TIC</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 1 prof de la formation générale, 1 de la formation pré-universitaire et 1 de la formation technique, une ou un représentant de la direction des études et du Carrefour technopédagogique.</li> <li>• Fréquence : environ une réunion par session.</li> <li>• Mandat : Participer aux réflexions sur le développement des TIC au collège. Avec l'aide du BE, consulter l'AG sur ces questions, être sensible aux effets négatifs possibles en termes d'alourdissement de la tâche enseignante. Faire rapport au BE ou à l'AG.</li> </ul>

<p><b>Comité Qualité de vie au travail (QVT)</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 membres : 3 profs, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, 1 membre du personnel non-syndiqué, 1 gestionnaire de la Direction des ressources humaines, 1 membre du personnel cadre, 1 membre du comité de régie et 1 membre du Club social. Une représentation des 2 sites de l'ENME est favorisée.</li> <li>• Fréquence : environ 4 rencontres par année</li> <li>• Mandat : Déterminer les orientations générales, la planification et la priorisation des projets ou dossiers à développements reliés à la qualité de vie au travail. Soumettre la planification des projets pour approbation au comité de régie du collège. Suivre la réalisation des projets QVT retenus. Consulter le BE ou l'AG lorsque jugé nécessaire et faire rapport annuellement au BE ou à l'AG des activités du comité.</li> </ul>
<p><b>Comité d'accès à l'égalité</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, et 1 membre de la Direction des ressources humaines.</li> <li>• Fréquence : environ une rencontre par année.</li> <li>• Mandat : avec l'aide du BE, s'assurer du respect des engagements qu'a pris le collège dans son programme d'accès à l'égalité (dont un bilan est soumis à la CDPDJ aux 3-4 ans), consulter l'AG sur les modifications à apporter au programme local, défendre la position de l'AG auprès du « comité » et de la personne responsable du dossier pour la Direction des ressources humaines. S'assurer que le collège publicise sa participation à un tel programme dans les affichages d'emploi, veiller à bonifier les mesures auxquelles le programme engage le collège. Faire rapport au BE et à l'AG si nécessaire.</li> </ul>
<p><b>Comité conciliation famille-travail-vie personnelle (CFTV)</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, 1 cadre et un représentant de la DRH.</li> <li>• Fréquence : 2 rencontres par session environ.</li> <li>• Mandat : Travailler à la mise en place, au cégep, de mesures de conciliation famille-travail-vie personnelle adaptées aux besoins du milieu et transparentes. Sensibiliser le personnel à ces enjeux. Consulter le BE et l'AG au besoin. Défendre les positions de l'AG.</li> </ul>
<p><b>Comité de toponymie</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 1 prof, 1 membre du personnel professionnel et 1 membre du personnel de soutien, 1 membre de la Direction du cégep.</li> <li>• Fréquence : Au besoin, très rarement.</li> <li>• Mandat : donner un avis au collège lorsque le nom ou logo de commanditaires ou de personnalités décédées du collège pourrait être accolé à des locaux ou pavillons du cégep. Faire rapport au BE. Avec l'aide du BE, consulter l'AG au besoin. Défendre la position de l'AG auprès de la Direction.</li> </ul>

<p><b>Comité environnement EVB-Gestion</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 1 prof, l'adjoint à la direction des études responsable du dossier de l'environnement, autres à déterminer quand le comité sera relancé.</li> <li>• Fréquence : environ 1 par session</li> <li>• Mandat : déterminer les orientations du cégep en matière d'environnement et de développement durable, réfléchir aux moyens de conserver les certifications Cégep vert et Établissement vert Brundtland (EVB) si pertinent, participer aux réunions du CACE (Comité d'action concertée en environnement) du cégep, voir à l'application de la Politique environnementale du cégep.</li> </ul>
<p><b>Comité de suivi du plan stratégique</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : Président du CA, DG, DE, 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, 1 cadre et 1 élève.</li> <li>• Fréquence : 2 réunions par année</li> <li>• Mandat : Donner des avis à la régie du collège sur la mise en oeuvre et le suivi du plan stratégique, faire un suivi au BE au besoin.</li> </ul>
<p><b>Comité contre les violences sexuelles</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : DRH, 1 prof, 1 membre du personnel professionnel, 1 membre du personnel de soutien, 1 cadre, 1 élève</li> <li>• Fréquence : à déterminer</li> <li>• Mandat : Élaborer une politique contre les violences sexuelles, consulter le BE et l'AG avant son adoption par le CA. (Mandat à préciser ultérieurement dans la politique)</li> </ul>
<p><b>Comités syndicaux du SEECV</b></p>	
<p><b>Comité précarité</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 3 profs précaires et 1 membre du BE</li> <li>• Fréquence : à déterminer</li> <li>• Mandat : Recenser les problèmes vécus par le personnel enseignant précaire au cégep de Victoriaville (enseignement régulier et formation continue); Analyser leurs causes (situationnelles, liées à des pratiques locales, à la convention collective FEC-CSQ, à des lois provinciales ou fédérales); Proposer au BE ou à l'AG du SEECV des solutions à mettre en oeuvre localement (via la RCS ou un comité paritaire patronal-syndical) ou des demandes à faire valoir en négociation sectorielle ou intersectorielle.</li> </ul>

<p><b>Comité de médiation</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 3 profs</li> <li>• Fréquence : au besoin, mais ne se réunit qu'en cas de problème interne au SEECV.</li> <li>• Mandat : déterminé par l'article 15 des statuts du SEECV : étudier toute plainte formulée contre un membre du SEECV incluant le BE, juger de sa recevabilité, enquêter, proposer des solutions pour régler le différend ou, en cas d'impasse, recommander à l'assemblée générale l'exclusion temporaire ou définitive d'un membre qui aurait agi en non-conformité aux statuts ou causé un préjudice grave au syndicat.</li> </ul>
<p><b>Implicafond</b> (mandat de 2 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 2 profs, 1 membre du personnel professionnel et 1 membre du personnel de soutien.</li> <li>• Fréquence : 2 réunions par année, l'une à l'automne, l'autre à l'hiver.</li> <li>• Mandat : comité exclusivement syndical formé pour valoriser l'implication bénévole des membres du personnel (lors du party de Noël) et des élèves (lors du Gala Méritas). Participer aux rencontres du comité afin de lancer la période de mise en candidature à l'automne, analyser les dossiers des candidat(e)s selon des critères établis, procéder au choix de la candidate ou du candidat récipiendaire du prix.</li> </ul>
<p><b>Comité de la condition des femmes (local)</b> (mandat de 1 an)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : n. illimité de femmes</li> <li>• Fréquence : environ 4 rencontres locales par année</li> <li>• Mandat : sensibiliser les profs, élèves et le personnel du collège aux enjeux entourant la condition des femmes dans le monde ou localement par l'organisation d'activités dans le cadre de la Journée internationale des femmes du 8 mars ou des 12 jours d'actions contre la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre.</li> </ul>
<p><b>Instances et comités FEC et CSQ</b></p>	
<p><b>Conseil général de la FEC (CG)</b> (mandat annuel) (contrainte horaire prévue pour les membres du BE et les substituts)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : les 5 membres du Bureau exécutif syndical sont membres d'office de ce comité. Deux autres membres de l'assemblée générale sont nommés comme substituts.</li> <li>• Fréquence des rencontres : 2 à 3 par session, les vendredis (habituellement à Québec).</li> <li>• Mandat : déterminer, entre les congrès de la FEC, les orientations de la fédération, participer aux discussions et rapporter l'information (par l'entremise du BE) à l'assemblée générale locale. Tenir des consultations lorsque requis.</li> </ul>

<b>Comité de vigilance FEC</b> (mandat annuel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : habituellement 1 membre du BE local de chaque syndicat affilié.</li> <li>• Fréquence : max. 2 fois par année (à l'extérieur)</li> <li>• Mandat : participer aux réflexions et discussions de la FEC sur des enjeux pédagogiques, politiques ou autres et rapporter l'information au BE.</li> </ul>
<b>Comité de la condition des femmes (CCF-FEC)</b> <b>Et Réseau des femmes CSQ</b> (mandat annuel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 1 prof par syndicat affilié à la FEC ainsi que la coordonnatrice du CCF-FEC et la responsable politique au BE de la FEC.</li> <li>• Fréquence : 4-5 rencontres du CCF par année, les vendredis matin, de 9 à 11 h, sur la plate-forme Via et 3 rencontres du Réseau des femmes de la CSQ, deux jours, les jeudis et vendredis.</li> <li>• Mandat : participer aux discussions sur des enjeux relatifs à la condition des femmes, rapporter l'information au BE ou à l'AG ainsi qu'au comité de la condition des femmes local.</li> </ul>
<b>Réseau des jeunes CSQ</b> (mandat annuel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres: 1 prof de moins de 35 ans de chacun des syndicats affiliés à la CSQ.</li> <li>• Fréquence : 2 rencontres annuellement (1 par session), 2 jours à chaque fois.</li> <li>• Mandat : assister aux rencontres organisées par la CSQ (tenues dans les grands centres), participer aux discussions lancées par la CSQ sur les enjeux syndicaux touchant les travailleuses et travailleurs de moins de 35 ans. Rapporter l'information au BE ou à l'AG lorsque requis.</li> </ul>
<b>Réseau d'action sociopolitique</b> (mandat annuel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : 1 prof de chacun des syndicats affiliés à la CSQ.</li> <li>• Fréquence : 2 ou 3 rencontres annuellement, 2 jours à chaque fois.</li> <li>• Mandat : assister aux rencontres organisées par la CSQ (tenues dans les grands centres), participer aux discussions concernant les enjeux sociopolitiques de l'heure. Rapporter l'information au BE ou à l'AG lorsque requis.</li> </ul>
<b>Conseil général de la CSQ (CG) et conseil général de négociation de la CSQ (CGN)</b> (mandat annuel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres : habituellement la présidence de chaque syndicat affilié à la CSQ, parfois accompagnés d'autres déléguées ou délégués.</li> <li>• Fréquence des CG : 4 réunions annuellement, sur 3 jours, les mercredis-jeudis-vendredis.</li> <li>• Fréquence des CGN : au besoin, généralement 2 par année au moins mais beaucoup plus en période de négociation.</li> <li>• Mandat du CG : déterminer, entre les congrès de la CSQ, les orientations de la CSQ. En tenir informés le BE et l'AG. Tenir des consultations lorsque requis.</li> <li>• Mandat du CGN : préparer, mener et faire le bilan de la négociation intersectorielle CSQ.</li> </ul>